no. 5

LE SONGE, OV DEMON VERITABLE, SVR L'ESTAT DE LA France.

A PARIS,

M. DC. XIX.

LE SONGE, OV DEMON VERITAble, ſur l'Eſtat de la France.

PHilomene, l'on tient que les Demons par des prognoſtications ambigues, par des reſueries & predictions pleines de doutes, par des malheurs eſpouuantables, par des deſeſpoirs eſtranges, & des ſonges autant effroyables qu'imaginaires, abuſent & ordinairement entretiennent les eſprits de vous autres humains, leur faiſant entreprendre par ſes terreurs paniques des choſes du tout extraordinaires: Non, ie t'aſſeure, Philomene, que cela n'a point, ainſi que ie le te veux faire maintenãt paroiſtre par des effets veritables, & te faire ſçauoir comme il y a des Demons qui figurẽt veritablement les futurs euenements, & prediſent ce qui doit aduenir de malheur ou bon heur à ceux à qui ils apparoiſſent; deux exemples memorables peuuent fortifier mon dire, & l'aſſeurance que ie t'en donne. L'vne du Demon qui apparut en ſonge à ce grãd & inuincible Hannibal, apres la ruine de la trop fidelle Sagunte, lequel interrogé de ceſt inſigne Capitaine que vouloit ſignifier le Monſtre (qui marchant deuant luy) abbatoit & ruinoit tout ce qui s'oppoſoit en ſa rencõtre; Rien (luy dit il) autre choſe que la ruine de toute l'Italie, qui ſe doit faire par ton moyen: & l'autre du Demon Ionial, que veit Ptolomee Roy d'Egypte en ſonge, qui luy predit auſſi la ruine de ſon Royaume, s'il ne retiroit de la ville de Synopé au Royaume de Pont, vn ſimulacre ou ſtatuë qui y eſtoit en dépoſt. Ces deux exẽples & mille autres pareilles que ie te pourrois veritablemẽt reciter te peuuent donner vne ferme aſſeurance de mon dire: mais puis que i'ay intention de te faire veoir des choſes ceſte nuict qui te pourront leuer toute ſorte de doute, ſi tu en as. Encores apres mes paroles, ie les finiray pour t'en monſtrer les effets.

Comme ce Dęmõ m'eut ainsi parlé, il me semble que ma curiosité me porta de le considerer attentiuement & que le considerant, ie luy veis vn visage bien maigre & desfiguré, vne barbe & des cheueux fort longs & noirs, vn corps fort gresle & mal faict, & qui tenoit en l'vne de ses mains vne baguette d'ebeine, agencee d'vn petit bout d'airain; I'eus ie ne sçay quelle frayeur de le veoir ainsi fait, mais neantmoins m'asseurãt auec luy, ie luy dis beaucoup de paroles dont il ne me souuient point; tout ce dequoy j'ay memoire, c'est que m'ayant touché de sa baguette, il me pria de me leuer, m'habiller, & le suiure: me disãt que ie verrois des choses, non encores ny veuës, ny entenduës, mais si pleines de merueilles, que mon esprit comme curieux en remporteroit vn contentement indicible: si bien qu'alors, il me semble que ie me leuay de mon lict, m'habillay, le suiuis, & veis des choses.

Vn grand Monarque assis dans vn siege plus releué que deux autres, qui estoient à ses costez. Ie le recogneus aussi-tost pour ce grand & inuincible HENRY, ayant sur sa teste vne double Courõne, en l'vne de ses mains vn Sceptre, & en l'autre, vne deuise qui estoit telle: Ie suis mort voulant vaincre.

Ie regarday bien attentiuement ce grãd Prince, & sa presence rendit vne joye nõpareille à mon ame, & vne grande delectatiõ à ma veuë, que ie n'ostay de dessus sa Royale Majesté, que pour voir & admirer celle d'vne autre grande Princesse, qui estoit assise dans l'vn des sieges proches, & à costé de ce Monarque.

Ie n'eus pas grãd'peine à la recognoistre, car son idee emprein te en ma memoire, me la fit incontinent iuger estre l'Espouse de ce Prince, & Mere de l'heritier de ses Vertus. Tout ce qui me donna de l'estonnemẽt, ce fut qu'en la regardãt, ie luy veis le visage tout passé & desfiguré, les yeux remplis de larmes, & luy entendis faire

vn grand nombre de ſouſpirs ; ie iugeray auſſi toſt que ſon ame affligee de quelque violente douleur, faiſoit paroiſtre ſon affliction interieure, par ces marques exterieures. Ayant doncques touſiours ma veuë ſur elle, ie veis comme elle tourna la ſienne vers ſon Eſpoux qu'elle contemploit auec admiration, luy monſtrãt ſa deuiſe qu'elle tenoit en l'vne de ſes mains, portant ces mots : Ie vous ay perdu ſans eſperance.

Ie donnay long temps ample carriere à mes yeux, à voir & cõſiderer le port, le maintien & la grace de ceſte belle Princeſſe, mais ayant encores d'autres ſuiets à voir, ie regarday & veis dans l'autre ſiege qui eſtoit aupres des deux, vn Prince qui l'occupoit; Prince dont la majeſté & la gloire me le fit incontinent cognoiſtre pour celuy qui eſt le Protecteur des loix de ceſt Eſtat: Ainſi que ſon pere il auoit ſur ſa teſte vne double Courõne, vn Sceptre en l'vne de ſes mains, & en l'autre vne deuiſe qui eſtoit ainſi : Ie vaincray mes ennemis.

Ce fut lors que ie feus bien eſtonné voyant ces choſes, m'esbahiſſant pourquoy ce Demon me les faiſoit ainſi voir, à quel ſujet, & qui le pouuoit mouuoir à cela, veu que ie ſçauois n'eſtre point ſi curieux que d'auoir ſouhaitté la veuë de ſi Royales perſonnes, & entendre parler des affaires ſi grandes & releuees. Certes, j'euſſe biẽ voulu eſtre hors de ce lieu, & ny auoir point eu d'entree, pour la crainte que j'auois qu'il ne m'en arriuaſt apres quelque diſgrace, voulant deſcrire ce que i'y aurois veu & entendu. Ce que mon guide recognoiſſant, & l'altercation que j'auois eu mon ame par le changement de mon viſage, ou pluſtoſt par la propre cognoiſſance qu'il auoit de ma crainte, me dit, Philomene, n'aye point de peur de tout ce que tu verras & entendras en ce lieu: car par ta veuë & ton ouye, tu apprendras l'origine des malheurs qui ſe preparent, & que ſans l'aſſiſtance diuine l'on ne peut euiter.

Alors rasserenant mes espris, ie me resolus de tout voir & de tout entendre, puis que ie m'y voyois côme forcé: si bien que considerant ces choses, ie remarquay comme ce grand HENRY, regardant ceste Princesse sembloit participer à son affliction, ainsi que ie recogneus par ces paroles (qu'il me sembloit) entendre estre telles.

Ie ne me fusse iamais imaginé, chere moitié, qu'apres ma mort vostre vie eust esté comblee de tant de peines & de trauaux; que le repos que ie croyois vous auoir acquis eust esté changé à tant de fatigues & de miseres, que vous auez supportees. Non, ie n'eusse iamais pensé, que iceluy que i'ay laissé heritier de mes Couronnes, eust consenty à la moindre des disgraces que vous auez euës absente de luy: ie m'en suis estonné mille fois, & autât de fois i'ay blasmé (non sa Royale personne,) mais les pernicieux conseils qui le portoient à ceste si ferme resolutiõ, sçachant bien que les Couronnes qu'il tient de Dieu & de moy, ne le pouuoient dispenser des loix où Dieu mesmes & la Nature l'obligent: des loix, dis je, qui commandent d'honorer ceux de qui l'on tieut la vie; les loix de la Royauté n'ont point de pouuoir sur celles de la diuinité: c'est pourquoy vous ne meritiez point vn traictement si estrãge & si extraordinaire: car ie sçay que par vos veilles, par vos peines & vostre prudence, vous auez acheminé de grandes & insupportables affaires: vous les auiez, dis-je, par des soings de Mere, de Regente, & de Royne, conduites iusques dans le port de leurs perfections: Mais comme ie suis ici pour vous dire, & à mon Fils, la verité, ie vous diray doncques que vous deuiez & meritiez remporter vne gloire immortelle, de tant de peines & de labeurs que vous auez soufferts durant vostre Regence, si vostre trop grande bonté & facilité ordinaire n'eust donné lieu à l'establissement d'vn Hy-

dre eſtranger, n'euſt diſ-je, terny tant de gloire qui vo° eſtoit deuë, & n'euſt eſté cauſe de ceſte diſgrace qu'auez receuë: Ie le dis en Roy, vous n'auez failly que pour eſtre & trop bonne, & trop facile: & cela conſideré, apres l'execution iuſte & equitable de ce Mõſtre, vous deuiez demeurer en la ſplendeur que merite ce nom de Royne & de Mere: mais le mal dés lors prenãt ſon pis, receuſtes ce commandemẽt ſi ſenſible de vous eſloigner, que quelques vns tiennent, & poſſible vous meſmes, qu il fuſt imprimé en l'ame du Roy, par ceux qui ont l'honneur de ſon amitié, & qui ſont cheris de ſa bien-veillance: ſi cela eſt, & que ces perſonnes n'ont peu ſouffrir l'eſclat de voſtre ſoleil, ils ont à craindre, chere moitié, que leur preſomption ne les face perdre: car la gloire indirectement recherchee, & les hauts deſirs mal pourſuiuis, ſont les deux fleaux eſleuez pour battre & abbatre l'honneur, la fortune, & la vie, ce ſont les pieces mediatrices d'vne cheute vituperable, & les pouſſe auant d'vne volonté qui les peut faire perdre.

Ainſi l'ambition porta dedans les nuës,
L'eſtourdy Phaëton pour le faire abyſmer,
Il voulut voir des Cieux les voyes non cogneuës,
Mais en volant trop haut il tomba dans la mer.

Si c'eſt eux qui vous ont procuré ceſte diſgrace, patientez, la raiſon le veut, & vous pouuez dire,

Où la raiſon me guide,
L'honneur me ſert de bride.

Sils ſont cauſe d'auoir mis diſcor d'entre la Mere, & le Fils, ils ne proſpereront iamais qu'à leur confuſion: Car Dieu iuſte vengeur des iniquitez, & Protecteur des Roys & des Roynes, fera à la fin éuidemment cognoiſtre leur iniuſtice, ils ſe desferont d'eux-meſmes: empeſchez cependant les miſeres que ie preuoy par la priſe des armes, & donnez à voſtre prudence lieu de vaincre la preſomption de vos ennemis: La raiſon le veut,

comme ie vous ay dit, & la principale & plus excellente partie de l'ame, est ceste mesme raisõ, à laquelle laissant la conduite de toutes nos actions, nous serons lors tenus pour vertueux, autrement non, car tout ce faisant sans raison, ne peut long-temps subsister: Doncques le soin que ie dois auoir de vous, que j'auray tousiours de mon Fils, & de son peuple, me faite vous donner ce conseil en Roy, en Mary, & en Pere; pour l'extreme desir que i'ay que vous voyant bien-tost reünie, vous possederez en paix, celle qui doit estre permanente entre nostre Fils, & vous.

I'eus vn grand cõtentement d'entendre ces paroles, & commençay lors à gouster les delices que mon ame receuoit en ce lieu: si que prestant l'oreille à celle que ceste Princesse alloit proferer, ie les entendis ainsi.

Monseigneur, vous seul estes le tesmoin irreprochable de mes actions passees, & vostre esprit depuis que separé de vostre corps, n'ayant rien eu de caché de ce que i'ay fait au monde, ie l'atteste de dire ce qu'il en a recogneu, il peut sçauoir tous mes deportements, & les soins & diligences que i'ay eus & apportez pour m'acquiter dignement de la charge de ma Regence: depuis laquelle ie n'ay enduré que des peines, & receu que des afflictions, tant pour la perte de vostre chere presence, que pour le grand nombre des affaires que j'ay demeslées durant le cours penible que j'ay agy & gouuerné comme Mere & Regente. I'auois surmonté toutes ces peines & charges si grandes, par les desirs extremes de me bien acquiter de celle du gouuernement de cest Estat: Quand lors que i'y pensois le moins, ie me veis frustree de l'honneur que j'en esperois: & d'auantage, esloignee de la personne que ie cherissois le plus. Or tout ainsi que la douleur est grandement insupportable, de la souffrir sans l'auoir meritée: De mesme, celle que ie receus lors, me fut (non seulement bien sensible, mais

aussi l'vne des plus violentes que j'eus iamais :) Car me voyant en vn si triste estat, bon Dieu, combien de pensees diuerses eus je en mon ame ! Tout ce qui se peut imaginer de tristesse estoit pour lors auec moy. I'ay enduré ceste affliction deux ans entiers, iusques à ce qu'en fin ma patience irritee, s'est conuertie, non en fureur, mais au desir de recercher ce que les animaux mesmes recerchent, sçauoir est la liberté. Il ny a loy au monde, qui defende aux captifs de s'affranchir. Doncques j'ay fait ce que ie deuois pour l'estre, & l'estant, ie vois que l'on prend ma liberté pour pretexte : que l'on leue les armes, & que l'on employe les forces de celuy, qui par ses armes & ses forces mesmes, me deuroit conseruer & proteger contre tout le monde : certes cela m'estonne grandement. C'est pourquoy, Monseigneur, ie proteste deuant vostre Majesté, que si d'auãtage ie suis contrainte d'vser du priuilege que donne la Nature, de faire cesser la force par la force, ie ne le feray qu'auec vn extreme regret, de me voir obligee à me deffendre contre la violence de mes ennemis : Et si en ceste defense ie trouue la mort, elle me sera douce : car telle est celle à qui la propre conscience n'apporte aucun preiugé de crimes & de meschãcetez : la bonne vie rendant la mort heureuse : Ie ne crains point aussi de mourir, pourueu que ie rende le seruice que ie dois au Roy, & à son Estat : Que comme i'ay esté separee de luy, ceux qui maintenãt le possedent le soient, afin que son Soleil ayt l'esclat qu'il doit auoir, & qu'il departe aussi ses douces influences à ceux qui par leurs naissances & fidelitez le meritent.

Comme ceste Princesse eut mis fin à ses paroles, le Roy desireux de respondre à celles du Roy son Pere, & à ces derniers il le fit ainsi.

Ma naissance & mes dignitez Royales que ie tiens de

Dieu, & de vos Maiestez, ne me feront iamais mesco-gnoistre ce que ie vous dois : Le respect que ie dois aux loix & diuines & humaines, me fera tousiours tenir dãs les bornes de l'honneur & des deuoirs. Et bien que cõme Roy à present absolu, ie ne doiue rendre compte de mes actions qu'à Dieu, si ne laisseray je de le faire à vos Majestez, & de leur dire franchement, que ce que ie veux arrester presentement, doit estre dans mes Estats tenu pour vne loy inuiolable: Mais auparauant respondant à vos paroles, ie diray pour vous, Sire, qu'apres vostre mort, ie ne pouuois d'auãtage honorer vos cendres, qu'en bien regissant l'Estat que vous m'auez laissé. Ie me suis doncques apres la Regence de Madame, finie, apres dis-je auoir terracé le Monstre, qui sous son autorité vouloit deuorer celle de ma Royale puissance : resolu comme j'ay fait, de prendre le timon des affaires de mon Royaume, pour comme Roy & Pere de mon peuple, luy redonner le repos de qu'il possedoit durant vostre regne. Ce que croyant auoir faict, ie vois à present, que vous, Madame ma Mere, vous prenez vn pretexte de ce que vous refusant par necessité à vous monstrer les sentiments qu'vn fils doit à vne Mere, vous vous estes retiree d'vne ville que i'auois esleuë pour vostre demeure, & que vous jettant entre les bras de mes ennemis, vous authorisez leurs pernicieux desseins, & semblez les vouloir porter contre moy. Ie ne puis que iuger de ces choses, sinon que comme i'ay la cognoissance de vostre bon naturel, qu'aussi ie veux croire que vous auez esté portee à vous renger de leur costé, & que y estant, vous estes maintenant comme forcee de suiure leurs volontez : & ce qui m'en dõne la croyance entiere, c'est le refus que vous auez fait d'entẽdre en particulier le Sieur que ie vous auois enuoyé, auec creance de vous asseurer de mes bonnes volõtez. C'est pourquoy, Madame, ie vous conuie en Roy, &

vous prie en Fils, de considerer ces choses en vous mesmes, & de ne laisser d'auantage prendre cours aux armes que i'ay à bien iuste suiet leuees non contre vous, mais contre ceux qui demandent sous vostre nom la reformation de mon Estat, n'en desirent que la dissipation & la ruine. Vous ne deuez point alleguer que i'ay pres de moy des personnes qui forment sur mon esprit. Ces fondements de pretextes sont peu solides, & aysez à renuerser par la raison & la Iustice, elles sont aussi peu fermes: comme c'est grandement se desobliger que de vouloir imprimer dans le cœur de mes peuples, que ie n'agis que par les organes d'autruy: & c'est me vouloir rendre indigne du Sceptre & des Couronnes: & me faire semblable à ces Rois qui n'en auoient que le tiltre & la qualité. Non, non, mes actions & passees & futures, feront fondre ces glaces & froides charitez à la chaleur de la vertu, de la patience, & de la verité. Les Conseils que i'ay, & qui sont en la plus saine partie, ceux dont i'ay herité auec mon Royaume, sont tesmoins oculaires si ie laisse dominer mon ame qu'auec la Iustice & la Raison: Ils vous ont conseillee auãt moy, vous cognoissez leurs integritez, tirez d'eux la verité, ce sera ma gloire. Et quant à ce qui est de l'agrandissement de quelques-vns qui sont pres de moy, ie le puis faire estant Roy, puis que comme Royne, vous en auiez esleué vn au plus haut degré de l'honneur, s'il eust sceu le conseruer, & en vser auec prudence: Ie ne vous allegue pas celuy là, pour faire trouuer bõ ce que ie fais, car ie le puis de mon authorité, estant permis à Roy tel que ie suis, d'agrandir ceux qui par leur merite & leur vertu, ont sceu cultiuer ma bien-veillance, s'accommoder à mes premieres & bonnes inclinations, & continuer à me bien & fidelement seruir: Aussi si ie puis aggrandir, ie peux bien chastier, & rendre la memoire des criminels en estat d'estre condamnee. Doncques

toutes considerations sur ce subject mises à part, ie ne desire plus receuoir de reprimandes, ou formes de remõstrances, si elles ne sont iustes & equitables, & que l'on soit en estat de les faire, qui est dans les termes de l'obeïssance deuë à mon authorité: Ie ne desire plus aussi desormais voir des partialitez dans mon Royaume: Ie desire que vous estant honoree comme Mere d'vn Roy, ceux qui se veulent seruir de vostre nom, pour l'aggrandissement de leurs desseins, à la ruine de mes subiets, & à la diminution de ma grandeur, soient chassez de telle sorte, que la posterité en aye vne perpetuelle memoire, pour leur apprendre que le deuoir des suiets est de n'entreprendre pas contre leur Roy, mais de luy obeyr: C'est là mon desir & mon dessein, pour lesquels effectuer, i'ay pris les armes, que ie ne puis quitter sans chastiement, & faire paroistre la grãdeur & la Majesté d'vn Roy. I'ay appris en regnant qu'il ne faut pas que les Rois abbaissent aucunement leur grandeur, d'autant que de là naist la hayne & le mespris. Antiocus Antiphanes Roy d'Asie, pour auoir mesprisé la Majesté, & ne sçauoir faire le Roy, fut surnommé l'Insensé: Quant à moy, ie ne veux pas encourir vn tel blasme, ny ie ne veux, quãd il iroit de ma vie: diminuer vn seul poinct de mon authorité: car outre que cela iroit à la ruine de mon peuple, il repugneroit à ce surnom de IVSTE que l'on m'attribuë, & que i'espere conseruer en la Iustice exemplaire que ie veux faire des rebelles & seditieux.

Ainsi que ces deux Princes & ceste Princesse eurent parlé selon l'occurrence de leurs desirs, & chacun ayãt librement dit ce qui estoit en la pensee de son ame, & selon la passion, la Iustice & la raison qu'elle y auoit, ce grand Henry qui par la mesme raison auoit commencé à parler, & qui pouuoit & deuoit donner auec ces conseils l'Arrest diffinitif de son iugement, recom-

mença à parler ainſi.

Apres auoir contemplé les actions de vos Maieſtez, & entendu leurs paroles & leurs deſirs, ie vous diray librement que les reſſorts qui font agir maintenant vos eſprits, i'entens ceux de ſympathie, ſont comme desbandez, & qu'auſſi contraires par l'antipathie de vos conſeils, vous ne pouuez ſi toſt donner lieu à la reconciliation qu'il eſt treſ neceſſaire que vous faciez, ſi vous ne ſuiuez les conſeils que ie vous vais donner en Roy, Mary, & Pere; Que vous, Madame, vous quittiez le pluſtoſt qu'il vous ſera poſſible, ceux qui vous portent à ie ne ſçay quel reſſentiment, afin de donner prõptement lieu au remede qu'il eſt beſoin d'y apporter: Que vous vous veniez jetter entre les bras du Roy, & ioüir pres de luy des honneurs & des faueurs que voſtre naiſſance & qualité requierẽt, c'eſt la le vray moyẽ d'empeſcher les deſordres & les miſeres d'vne guerre inteſtine, la perte & le dommage de tous, & la deſolation generale du peuple de la France: Ie vous admoneſte d'effectuer ce conſeil, & ne fonder vos meſcontentements que ſur la neceſſité du temps: ie vous puis aſſeurer que le faiſant ainſi, le temps meſmes vous fera naiſtre tant de ſujets de contentement, que vous aurez lieu de loüer & benir mes conſeils & ſalutaires aduis.

Quant a vous, mon Fils, i'ay eſté Roy comme vous & peu de temps que vous, i'ay veu des choſes que voſtre aage ne vous peut encore permettre d'auoir veuës, qui me fait vous conſeiller auſſi de retirer voſtre Mere auec des voyes les plus douces qu'ils ſe pourront trouuer: i'entens luy donner les contentements qu'elle eſpere de voſtre Majeſté, & pres de vous les honneurs qu'elle merite: Sa preſence honorera voſtre grandeur: Sa bonté voſtre autorité, & ſa prudence & ſageſſe vos vertueuſes & Royales actions: C'eſt la le vray moyen d'empeſcher les deſordres qui ſe preparent a voſtre

Estat,& de faire tomber sans mal la nuee qui le semble menacer d'vn orage: Pardonnez a ceux de qui elle a imploré le secours, pour se rendre la liberté qu'elle croyoit auoir perduë: Bandez les yeux a leur face: cõme Roy vous le pouuez,& comme Pere vous le deuez: Vous aurez plus de gloire d'auoir pardonné, & d'vser de clemence, peuuant chastier, que de chastier, pouuant pardonner: & puis ce qu'ils en ont faict, assistant vostre Mere, ç'a possible esté pour vn bon suiet: pour celuy dis-ie de la remettre pres de vous, puis qu'elle n'en doit ny ne peut estre esloignee, sans alteration des amitiez qui doiuent estre entre vos Maiestez. Voila, mon Fils, des raisons qui vous doiuent porter a la reconciliation auec elle, & a la clemence enuers ceux qui l'ont assistee. Quant est de ceux qui apprendront pres de vous, qu'elle croit estre les organes de sa disgrace, ie loüe bien vostre desir de les maintenir, puis que vous les auez esleuee, & qui sont doublement vos creatures: C'est a eux de bien entretenir vostre amitié,& de vous bien & fidelement seruir,& n'ignorer que

Mal aisément peut-on durer en grace
Aupres des Roys quelque chose qu'on face,
Car leur faueur s'enfuit comme le vent,
Qui ne les voit & recherche souuent.

Que la fortune change, ou ne change pas pour eux, cela ne doit en rien porter vostre Maiesté à l'encontre de ceux qui esperent receuoir aussi des douces influende vos graces, ce n'est point vn suiet pour empescher vne Paix vniuerselle dans vostre Estat, ce n'est pas (dis-ie) vne raison pour continuer le cours des armes, il faut qu'elles ayent vn fondement bien plus solide,& vne necessité plus grande: I'approuue bien de ne rien diminuer de vostre authorité, car le Roy qui fait paroistre qu'il craint quelqu'vn dãs son Royaume, n'est

pas Roy abſolu : & s'il ne perd ſa Royauté, il perd au moins ſa Maieſté : Mais ce n'eſt pas perdre l'authorité que de donner quelquefois lieu à la miſericorde : Perſonne n'ignore de voſtre grandeur : Nul ne va contre voſtre puiſſance : On ne ſe bande point contre vous. Bref, l'on benit le regne heureux ſous lequel vous viuez: il ne reſte doncques plus qu'à donner ſuiet d'augmenter ces benedictions, de contenter la Royne voſtre Mere, & remettre en grace ceux qui l'ont receuë. Ainſi acheua ce grand Prince ces paroles, quãd le Roy luy repartit celles-cy.

Sire, Dieu ſçait de quelle intention i'ayme & honore Madame ma Mere; pour le reſpect de laquelle ie luy donneray tout ce qu'elle deſirera de moy pour les effets de ſes contentements : Mais quant à pardonner à ceux qui ſont ſous ſon nom forment vne iniuſte deſobeiſſance, ie ne m'y puis reſoudre : Ie vous aduouë que la clemence eſt loüable enuers vn ennemy abbatu & humilié, mais cependant qu'il branſle, & qu'il heriſſe cõtre nous, c'eſt foibleſſe, effroy, ou crainte, de ne s'en reſſentir. La clemence trop grande auſſi ſe conuertit en vne Nature molle: Il faut qu'elle ſoit pour eſtre bõne, meſlee auec la rigueur, & ſa facilité, auec l'authorité: La clemence auec excez, pouſſe les ſubiets à entreprendre contre le Roy qui pardonne trop facilement: & celuy qui trop librement remet vne faute, en attire bien-toſt vne autre. Voſtre Maieſté, Sire, peut parler de ces choſes auec plus d'experience que moy, car ſa trop facile clemence a aduancé au monde l'extinction de ſa lumiere : Ainſi prenant cela pour exemple, ie feray chaſtier ceux qui m'ont offenſé : & ſi ie leur pardonne, ce ſera les voyant en eſtat de demander le pardon de leurs fautes.

Comme le Roy eut finy ces dernieres paroles, ie ietta ma veuë ſur ces Princes & Seigneurs qui eſtoient

aux pieds de ces Maieſtez, & veis bien que partialiſez & diuers en affections, ils ſembloient eſlire les partis où ils eſtoient portez, cela me fit iuger que ſi ces choſes continuoient, il en arriueroit de grands malheurs: ce qui me fit demander à mon Guide ce qu'il en croyoit. Rien de bon, me dit il, Philomene, ſi ces diſſentiōs continuent, Dieu ſeul y peut mettre remede, eſtant hors le pouuoir humain d'y en apporter: Alors faſché de ne pouuoir voir ſi toſt la fin de ces contrarietez: ie priay mō Guide de me remener en ma chambre, pour y acheuer de paſſer le reſte de la nuict. Ce qu'ayāt fait, il me quitta, & croyant lors eſtre ſeul, comme i'eſtois auſſi, i'eus vne peur qui me fit reſueiller eu ſurſaut: ſi bien que penſant à ceſte viſion, & conſiderant tout ce que i'auois ce me ſembloit veu & entendu, ie iugeay eſtre à propos d'en faire ce Diſcours que ie t'offre ô cher Lecteur, comme venant de la part de celuy qui ſe plaiſant à dire la verité, te l'a voulu ſi librement repreſenter, n'ignorant pourtant pas qu'elle eſt le plus ſouuent en peril de n'aufrage: mais que cōme elle eſt forte, auſſi qu'elle ne peut eſtre ſubmergee, & demeure touſiours à la fin victorieuſe: comme l'exprime ce grand Orateur Ciceron, en l'oraiſon qu'il a faicte ſur Cœlins, n'ignorant, dis je, auſſi, les deuoirs qu'il doit à ſon Roy, pour lequel il prie iournellement celuy qui peut tout, de rendre ſon regne auſſi long & heureux, comme il ſçait veritablement que la renommee & la gloire en doit eſtre immortelle.

Pour parler en verité
Il faut dire le menſonge,
Repreſentant ce qu'on ſonge,
Auec la liberté.

PHILOMENE.

N. P.